

**HYGIÈNE**

# Optimiser le nettoyage des locaux

Détergents, désinfectants, détartrants, désodorisants, un large éventail de produits est proposé pour l'entretien des établissements médico-sociaux, mais, afin de limiter la toxicité des substances utilisées ou d'éviter la transmission du risque infectieux, rien n'est à laisser au hasard !



Pour éviter la contamination des surfaces à nettoyer, les nouvelles recommandations préconisent l'utilisation de lingettes à usage uniques ou à base de microfibrilles.

**E**n raison de leur nocivité sur l'homme et son environnement, les nettoyants ménagers contenant des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)<sup>(1)</sup>, comme les phosphates ou l'acide nitrilotriacétique (NTA), sont à proscrire. Les fabricants, tenus par une obligation réglementaire, doivent préciser, au moyen de pictogrammes figurant sur l'étiquetage, les précautions à prendre. Ces substances sont peu à peu remplacées par d'autres, plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, l'eau de Javel, ce désinfectant de nos grands-mères, n'a plus la cote en raison de son caractère corrosif. Elle est détrônée par le peroxyde d'hydrogène utilisé, entre autres, par les dentistes pour le blanchiment des dents et apprécié en raison de ses propriétés détergentes et désinfectantes. Ce composant est non toxique car il se transforme en eau et en oxygène en séchant.

**ÉCOLABELS**

Pour orienter les consommateurs, des écolabels sont attribués aux nettoyants res-

pectant certaines exigences. Ces appellations garantissent un impact limité sur l'environnement grâce à la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie du produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son utilisation. Surfant sur la vague « verte », les écolabels se sont multipliés ces dernières années (Ecolabel européen, Swan nordique...). Pour s'y repérer, le *Guide des labels de la consommation responsable*<sup>(2)</sup>, réalisé en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), apporte une aide précieuse.

Ecozclean, un distributeur de produits d'entretien écologiques professionnels, vend des préparations contenant des agents d'origine végétale comme le citron ou le vinaigre, l'orange ou la betterave, intégralement dégradés en 28 jours en moyenne. Ils seraient nettement moins allergènes que ceux dérivés de l'industrie pétrochimique et leurs tarifs seraient équivalents aux autres marques.

Au rayon des détergents-désinfectants, deux inventaires sont destinés à orienter l'utilisateur. Celui de la Société française

1) La liste des produits CMR est disponible sur : [www.prorecyclage.com](http://www.prorecyclage.com)

2) Voir [www.mescoursespourlaplanete.com](http://www.mescoursespourlaplanete.com) puis cliquer sur « Labels » à gauche de la page d'accueil.

3) Voir [www.sfhh.net](http://www.sfhh.net) puis cliquer sur « Recommandations ».

4) Voir <http://prodhybase.chu-lyon.fr>

5) Voir <http://nosobase.chu-lyon.fr>, cliquer sur « Recommandations » puis sélectionner « Gériatrie / Ehpad ».

d'hygiène hospitalière (SFHH), appelé Liste positive désinfectants<sup>(3)</sup>, est classé selon l'utilisation : produits pour sols, surfaces et mobilier (rubrique A), lingettes (rubrique F)...

l'absence de fil électrique permettant d'atteindre les recoins les plus inaccessibles.

Des recommandations, tirées des résultats d'une enquête nationale de l'ORIG (Oser

## ux : c'est indispensable !

Le second, Prohibase<sup>(4)</sup>, établi par les Hospices civils de Lyon, répertorie désinfectants et matériels liés.

### EXIT BALAIS ET SERPILLIÈRES

Afin de prévenir la transmission des micro-organismes en établissement d'hébergement pour personnes âgées, l'antenne Midi-Pyrénées du Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (C.Clin), chargé de mettre en œuvre le programme national de lutte contre les infections nosocomiales, a émis des recommandations sur l'entretien des locaux de ces structures<sup>(5)</sup>. Ainsi, balais en bois, serpillières en coton et éponges sont à remiser car ces matériaux très poreux sont de véritables niches bactériologiques. Le C.Clin préconise l'utilisation de lavettes et gazes à usage unique et suggère de remplacer ces ustensiles par d'autres en microfibrilles, plus hygiéniques, car ils ne laissent pas de résidus.

Pour Jean-Philippe Gilard, manager chez Ecolab, prestataire de nettoyage et de désinfection pour entreprises et services, « les microfibrilles ont une efficacité nettoyante supérieure et sont beaucoup plus hygiéniques. Dans chaque chambre, une frange et 1 à 3 lavettes propres seront utilisées puis nettoyées en blanchisserie avant d'être remises en service. La contamination croisée d'une pièce à l'autre est ainsi évitée ».

On recourt de plus en plus aux centrales à vapeur pour le bionettoyage. « Ce procédé permet de respecter une démarche verte, d'autant que l'on peut les utiliser sans produit ou avec une quantité infime de nettoyant », précise Olivier Hauton, directeur santé et industries pharmaceutiques de Prodim, un distributeur de matériel et de produits de propreté professionnels. Il conseille aussi les autolaveuses et les monobrosses à piles,

vatoire du risque infectieux en gériatrie) auprès de 45 000 lits de maisons de retraite, vont être rendues publiques dans les prochains jours. Les établissements participant à cette étude ont relevé tous les gestes du personnel liés à l'hygiène effectués au quotidien. Un moyen de connaître les bonnes pratiques pour l'entretien des locaux ! ■■■■

Geneviève Allaire

## Des réseaux d'eau collectifs sous surveillance

Parce que le risque de légionellose est plus élevé dans les établissements recevant du public et, en particulier, ceux hébergeant des personnes âgées, les circuits d'eau doivent faire l'objet d'une surveillance attentive. Les légionelles, ces bactéries présentes à l'état naturel dans tous les milieux humides, peuvent engendrer un risque sanitaire si elles prolifèrent et dépassent un certain seuil. Pour les maisons de retraite, la limite est de 1 000 UFC/litre de *Legionella pneumophila* dans les eaux chaudes sanitaires et de 1 000 à 100 000 UFC/litre de *Legionella* Spécies dans les tours aéroréfrigérantes. Au-delà, elles peuvent alors être à l'origine d'une pneumopathie parfois létale, la légionellose, la contamination se faisant par inhalation d'aérosols chargés en légionelles.

Selon l'Invs (Institut de veille sanitaire), parmi les 1 527 cas de légionelloses dénombrés en France lors de l'année 2005, 7 % étaient associés à un passage à l'hôpital et 5 % à un séjour en maison de retraite. Les personnes âgées, immunodéprimées, les hommes et les fumeurs y sont plus exposés. Pour minimiser ce danger, Raymond Lapiquionne, responsable du pôle prévention contre le risque légionellose chez ad'3e, cabinet conseil à Castres, préconise d'« éviter les conditions favorables à son développement. En produisant l'eau chaude sanitaire à 60 °C en permanence, ces bactéries sont détruites en quelques secondes tout en veillant au risque de brûlures sur les postes sanitaires où la température maximum autorisée est de 50 °C. Il faut aussi limiter l'apparition de supports permettant la fixation des légionelles dans les réseaux (tartre, sédiments ou corrosion) grâce à des traitements d'eau antitartre et anticorrosion. Par ailleurs, toutes les zones de stagnation ou postes sanitaires non utilisés doivent être supprimés ou soutirés régulièrement, toutes les 48 heures. Maîtrise de la température et purges régulières sont essentielles pour limiter la prolifération de la légionelle dans les réseaux d'eau ».

La réglementation impose aux établissements médico-sociaux un contrôle annuel des légionelles sur le réseau d'eau et la mise en place d'une traçabilité des actions préventives dans un carnet sanitaire.